

Comité de pilotage du système d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche

Compte-rendu et relevé de conclusions de la séance du 19 novembre 2009.

Sous la co-présidence de M. Eric Piozin, pour la DGESIP, et de M. Eric Martin, pour la CPU, le Comité de pilotage a abordé les questions suivantes :

1. Sécurité des systèmes d'information : relance du groupe de travail SDS-Sup

Le groupe de travail SDS-Sup est né en 2005 de la volonté commune de la CPU, de la Direction de la Recherche, de la Direction de l'Enseignement supérieur, et du Haut fonctionnaire de défense, afin d'accompagner la mise en œuvre des actions prévues au SDSSI du Ministère, au sein de la Communauté des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de mener des réflexions communes et de constituer un référentiel documentaire dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information. Son animation a été confiée au Comité Réseau des Universités (CRU). Outre les entités fondatrices, il rassemble notamment des RSSI d'établissements, et peut associer également des représentants d'autres directions et organismes. La validation des documents qu'il produit permet de garantir aux responsables de la sécurité des systèmes d'information :

- ◆ la cohérence globale des référentiels,
- ◆ la conformité à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les actions menées dans le cadre de SDS-Sup sont inscrites dans l'axe stratégique « infrastructures et sécurité » du S3IT 2008. Il présente des propositions d'actions dans le futur axe stratégique « sécurité » du S3IT 2012.

Les travaux menés à ce jour par le groupe de travail SDS-Sup portent notamment sur :

- ◆ la mise en œuvre et l'accompagnement du partenariat CPU-CNIL, l'animation du réseau des CIL, conformément au guide « informatique et libertés pour l'enseignement supérieur et la Recherche » publié conjointement par la CNIL, la CPU et l'AMUE ;
- ◆ une proposition de politique type de gestion des journaux informatiques agréée par la CNIL
- ◆ l'intégration des règles du futur RGS dans le cadre de cohérence des SI des établissements élaboré par l'AMUE

- ◆ la rédaction d'un cahier des charges pour une prestation d'aide à l'élaboration d'un PSSI générique d'établissement d'enseignement supérieur et la conduite de la procédure d'appel d'offres ;
- ◆ la consolidation et l'actualisation de la base des correspondants informatiques (CORI) : ADDIR, RSSI, correspondants logiciels ;
- ◆ l'évaluation et le pilotage par tableaux de bord.

Dans le cadre du S3IT 2012, les actions porteront notamment sur :

- ◆ l'élaboration et l'accompagnement d'une PSSI générique pour les établissements d'enseignement supérieur ;
- ◆ la généralisation des fédérations d'identité ;
- ◆ l'aide à la mise en place du référentiel général de sécurité (le texte étant en examen au Conseil d'Etat), en coopération notamment avec l'AMUE ;
- ◆ la formulation des plans de continuité d'activité, et de reprise d'activité, en relation avec la SD-TICE ;
- ◆ la consolidation des missions de la cellule nationale logiciel (CNL)
- ◆ l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre du service national antispam proposé par RENATER ;
- ◆ l'étude de la possibilité de recourir aux services de l'IGC Education (créée pour l'enseignement scolaire) ;
- ◆ la généralisation des lettres de mission des RSSI ;
- ◆ l'accompagnement de la mise en place de la charte d'usage des TIC ;
- ◆ la mise à jour du SDSSI.

En juillet 2009, le Haut fonctionnaire de défense et sécurité, et le Président de la CPU sont convenus de demander la réactivation des travaux du groupe SDS – Sup.

Il est proposé que ce groupe soit placé sous la responsabilité du Comité de Pilotage du SI de l'ESR.

Conclusions :

- ❖ **considérant que les travaux du groupe SDS-Sup s'inscrivent dans la logique de l'urbanisation des SI, de la mutualisation et du cadre de cohérence du SI, le Comité de Pilotage accepte de patronner et de superviser les travaux du groupe SDS-Sup ;**
- ❖ **le CRU et le HFD sont chargés d'organiser les travaux du groupe, dont les conclusions feront l'objet de validation par le Comité de Pilotage ;**
- ❖ **il y aura lieu d'associer plus étroitement à celui-ci notamment pour les questions de sécurité des systèmes d'information, les représentants des organismes de recherche, et des établissements d'enseignement supérieur non représentés par la CPU.**

En complément de cette délibération, un point est fait sur l'appel d'offres relatif à une prestation d'aide à l'élaboration d'une politique de sécurité des systèmes d'information générique, devant donner lieu à un marché de commandes groupées, sur la base d'une convention passée par 7 établissements.

Après un appel d'offres infructueux, un second appel d'offres a été lancé avec succès ; le rapport d'analyse a été établi, et la notification a été faite au prestataire. L'étude sur quelques universités doit permettre la rédaction d'une PSSI générique pouvant être déclinée dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

2. Référentiel annuaire SUPANN et fédérations d'identité

La Fédération Education-Recherche constitue une infrastructure nationale des fédérations d'identités, qui couvre actuellement 80 % de la population concernée, et qui met à sa disposition des services diversifiés (ex. : accès à la documentation électronique, à l'intranet du Ministère, formation à distance, plate formes de mutualisation UNR/UNT/PRES, ...), assurés par l'intermédiaire du CRU et de RENATER.

On constate un intérêt croissant des organismes de recherche pour les fédérations d'identité, et une ouverture internationale de celles-ci.

Il apparaît que des alternatives existent, sur le plan technique, mais sont beaucoup moins fiables.

Conclusion : le Comité de pilotage soutient une démarche d'incitation devant permettre que 100 % des établissements se joignent à la fédération nationale, en leur expliquant l'intérêt des fédérations d'identité, incontournables pour tout projet inter-établissements, et en expliquant comment s'y inscrire.

S'agissant des annuaires, les recommandations SupAnn 2008 ont été publiées fin 2008 ; une nouvelle version des recommandations SupAnn 2009 est en cours de finition. Il convient de rappeler que l'annuaire, alimenté à partir des « bases métiers » du SI de l'établissement, est l'élément pivot de ce SI, et qu'il n'y a pas de fédération d'identité sans annuaire, car l'authentification, le contrôle d'accès et les droits différenciés d'accès aux ressources sont basés sur l'annuaire.

Les travaux relatifs à SupAnn 2009 s'appuient sur les réflexions en cours sur le cadre de cohérence SI (nomenclatures unifiées), sur SIRHEN, sur CDM.fr, etc.

Conclusion : il est nécessaire d'encourager les établissements pour que tous ceux qui ont des annuaires disparates se dotent d'un annuaire unique, régulièrement mis à jour, et conforme aux recommandations SUPANN 2008.

3. Volet recherche du cadre de cohérence : point sur le répertoire national des structures de recherche

Les objectifs du RNSR sont :

- ◆ référencer de façon unique (un seul identifiant national) l'ensemble des structures de recherche (objectif d'exhaustivité) ;
- ◆ tracer les créations, évolutions, disparitions de structures (état civil, filiations) ;
- ◆ préciser les tutelles (complétude des données issues de ressources multiples)
- ◆ permettre les exports sur critères (format à valider).

Ces objectifs répondent à de nombreux usages pour la communauté universitaire, outre les besoins de l'administration centrale, l'OST, l'AERES, l'ANR ou Campus France.

Un pilote opérationnel a été mis en place, dans lequel 7 200 structures sont identifiées, dont 3 244 actives. L'information provient principalement de SIREDO ; cependant environ 450 structures sans lien avec la recherche universitaire (en sus des unités de recherche partagées) ont été communiquées par une douzaine d'organismes de recherche. L'URL du RNSR :

http://appliweb.dgri.education.fr/appli_web/repStruct/index.jsp

Pour garantir la complétude et la justesse des données, il est prévu :

- ◆ de permettre au détendeur de l'information de la saisir (droit de modification) ; les créations étant saisies au vu d'une décision officielle (arrêté, compte-rendu de CA,) ;
- ◆ de permettre le transfert direct depuis les SI des établissements (d'où la validation nécessaire des formats d'import-export) ; une extraction simple au format tableur devra être possible ;
- ◆ des mécanismes de validation seront mis en place notamment pour éviter les doublons.

Pour maintenir l'aspect « sécurité et confidentialité », il est prévu :

- ◆ un accès limité pour le grand public,
- ◆ un accès spécifique pour les partenaires de la recherche, qui donnera lieu à la constitution d'un réseau de correspondants.

Il y a lieu de définir une « maille » qui permette de référencer toutes les catégories de structures de recherche. Le niveau 2 paraît être le pivot pour le référencement et l'évaluation (celui des UMR, UPR, départements ou unités budgétaires des organismes de recherche qui ne sont pas au standard RU). La discussion reste ouverte en ce qui concerne l'INRIA (équipes projets, niveau 1).

Des arbitrages et des validations restent à rendre, pour le format d'export, ou pour les extractions sur tableur.

A côté du RNRS, « colonne vertébrale » de l'information sur les structures de recherche sera joint un annuaire des écoles doctorales (information qui existe dans SIREDO), avec mention du lien avec des unités de recherche.

La question est posée de l'incitation des universités et organismes de recherche à intégrer régulièrement les informations qui concernent leurs structures : on évoque diverses incitations et contraintes liées aux financements sur projet. Il est recommandé de limiter le nombre d'informations à donner dans les formulaires, pour être sûr d'avoir une information complète et fiable : il faut d'abord constituer un fichier unique et exhaustif, on verra ensuite si on peut constituer un dossier de gestion très complet à travers lui (cf. ambition qu'avait SIREDO).

Conclusions :

- ❖ **le choix du niveau 2, comme niveau pertinent d'observation des structures des EPSCP, des EPST et des EPIC est validé ;**
- ❖ **le principe de l'articulation d'un annuaire des écoles doctorales avec le fichier des structures de recherche est validé ;**
- ❖ **la création d'un réseau de correspondants est vivement encouragée, en s'appuyant sur les correspondants SIREDO existants dans les universités, et sur les responsables de la tenue du tableau des structures, dans chaque organisme de recherche ;**
- ❖ **le comité de pilotage sera tenu informé des solutions envisagées pour le format d'import et d'export ;**
- ❖ **le principe de la collecte dans un premier temps d'une information assez ramassée, mais avant tout fiable, est approuvé.**

4. Volet Ressources Humaines du cadre de cohérence : point sur les travaux en cours.

Un travail très lourd est engagé actuellement sur les tables de nomenclatures, en relation avec le BCN, entre la DGRH et l'AMUE.

Un nouveau chantier doit prochainement être engagé avec l'ONP, en vue d'arrêter un référentiel de classement des emplois, corps, grades, et grilles de rémunération.

Dans l'optique d'un enrichissement de la BCN, une concertation est également en cours avec le CRU, pour la mise au point d'un annuaire LDAP permettant de définir un profil très fin des personnels.

Lors de la dernière réunion du groupe de travail SIRHEN-ESR (19/10/2009) a été présenté par Mme Christine Afriat (mission d'analyse des relations sociales – DGRH) l'opération en cours d'élaboration d'un référentiel « métier » des emplois-type existants dans le cadre du MEN, avec des représentants de l'administration académique et de l'administration centrale, mais sans représentant des établissements d'enseignement supérieur ; la question étant posée d'une extension de l'opération à l'enseignement supérieur.

La réponse a été que :

- ♦ on ne peut pas prévoir une gestion prévisionnelle des ressources humaines sans un référentiel métier précis et une analyse de l'adéquation entre les besoins et les ressources ;
- ♦ il faut faire attention à ne pas créer un décalage trop grand entre les personnels gérés dans le périmètre MEN et le périmètre MESR ;
- ♦ il est opportun d'engager la réflexion sur un référentiel ministériel des métiers pour le supérieur concernant les personnels BIATOSS, s'appuyant notamment sur REFERENS, et pouvant comporter des parties communes ESR/SCO, des représentants des établissements d'enseignement supérieur seront sollicités pour cela ;
- ♦ il est inopportun en revanche de s'occuper dans l'immédiat des métiers des enseignants-chercheurs et enseignants du supérieur, compte tenu des travaux en cours du comité de suivi du référentiel national d'équivalences horaires, prévu par le décret statutaire modifié des enseignants-chercheurs, et qui doit permettre d'affiner la définition des tâches exercées par ces derniers.

Par ailleurs, un autre chantier est en cours pour la rétro-documentation de GESUP2.

Conclusion :

- ❖ **le comité de pilotage approuve la mise en place par la DGRH d'un groupe de travail sur les référentiels métier et la nomenclature des emplois types des personnels BIATOSS dans les établissements d'enseignement supérieur, et approuve la proposition d'écartier temporairement les emplois des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de cette étude ;**
- ❖ **il souhaite être tenu informé des travaux sur les référentiels métiers, et des documents produits ;**
- ❖ **il confirme la priorité qu'il accorde aux travaux en cours sur le cadre de cohérence dans le domaine des ressources humaines, à partir de la comparaison des tables de nomenclatures, et de leurs compléments et ajustements.**

6. Cadre de cohérence technique du système d'information : actualisation du document en fonction du référentiel général d'interopérabilité

Il est signalé que des ajustements mineurs du document « cadre de cohérence technique » ont été réalisés par l'AMUE, en se référant au RGI.

La suite de la séance a été consacrée à la réunion du comité de domaine « recherche – enseignement supérieur » du S3IT, pour la préparation du S3IT 2012.